

## Votations du 14 juin

# Imposer les successions des multimillionnaires pour l'AVS!

En Suisse, les inégalités dans la répartition des richesses sont flagrantes: 2% de la population possèdent plus que les 98% restants réunis. Beaucoup de super riches n'ont pas produit leur fortune eux-mêmes mais la doivent à un héritage.



En imposant les successions de plus de 2 millions de francs à hauteur de 20%, l'initiative contribue à la réduction de ces disparités extrêmes. Il est incompréhensible que nous devions financer l'AVS par nos impôts et nos salaires alors que les riches héritiers ne paient pas un centime sur les millions qu'ils touchent.



**Nous payons des impôts sur les salaires, l'AVS et même sur les gains de loterie. Par contre, celui qui n'a rien fait pour gagner ses millions ou ses milliards est libéré d'impôts. Cette injustice doit être corrigée. Votons OUI à l'initiative «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS».**

Vania Alleva,  
Coprésidente d'Unia

[www.unia.ch/imposition-successions](http://www.unia.ch/imposition-successions)

à l'imposition des successions le 14 juin 2015  
[www.fiscalitesuccessorale.ch](http://www.fiscalitesuccessorale.ch)

**UNIA**

## Votations du 14 juin

# Trois raisons pour un OUI à l'imposition des successions

### ■ Pour plus de justice sociale

Il n'y a guère d'autres pays où les richesses sont aussi mal réparties qu'en Suisse: 2% – une infime minorité de la population – possèdent plus que les 98% restants réunis. Ils amassent des fortunes colossales pour les transmettre exonérées d'impôt à leurs descendants. L'initiative rétablit un équilibre: 20% des successions de plus de 2 millions doivent retourner à la population.

### ■ Un coup de pouce bienvenu pour l'AVS

L'initiative demande à ce que deux tiers des recettes de l'impôt sur les successions soient versés à l'AVS (le reste aux cantons). C'est un coup de pouce non négligeable et bienvenu pour la plus importante de nos assurances sociales. Cela permettrait enfin d'augmenter les rentes de façon à ce que tous les aînés puissent vivre dignement.

### ■ Une minorité seulement est concernée

L'initiative impose les successions à partir de 2 millions de francs. Elle touche ainsi uniquement les 2% les plus riches. Les autres pourront continuer à transmettre leur héritage sans payer d'impôts. La classe moyenne et les PME ne sont pas concernées. L'initiative prévoit expressément des exceptions pour les entreprises.

**L'initiative populaire «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS» amène plus de justice sociale et un coup de pouce bienvenu à notre AVS.**

**Votons OUI le 14 juin!**

## Le saviez-vous?

**En Suisse, un tiers de la population ne touche pas d'héritage. Par contre, 10% de tous les héritiers touchent trois quarts de la masse totale des successions – et ceci libre d'impôts!**

(Chiffres pour 2009)

# OUI

[www.unia.ch/imposition-successions](http://www.unia.ch/imposition-successions)

à l'imposition des successions le 14 juin 2015  
[www.fiscalitesuccessorale.ch](http://www.fiscalitesuccessorale.ch)

UNIA